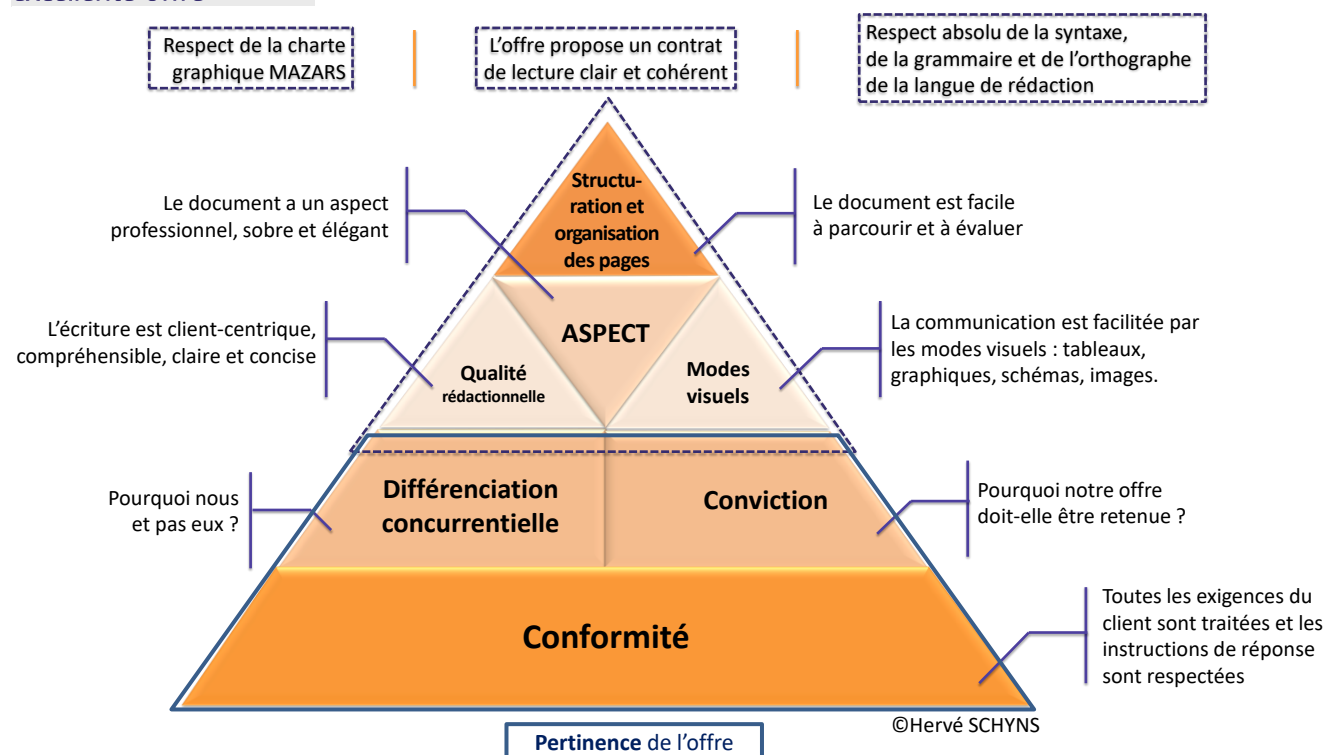


Améliorer la qualité des offres commerciales sur les plans formel et rédactionnel

Les qualités d'une excellente offre

Une excellente offre se distingue par ses qualités, à savoir :



Améliorer le résultat par une qualité de FOND

Simplicité et facilité de compréhension

Clarté, limpidité du texte et de la structure

Pertinence de détail du contenu

La qualité de votre offre vous positionne en pole position.

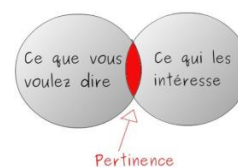
Quelle que soit sa technicité, votre offre doit être simple, et facile à comprendre, dans sa logique, sa structure, son texte.

« Ce qui se conçoit bien s'exprime clairement. Et les mots pour le dire arrivent aisément » (Nicolas Boileau, l'Art Poétique, 1674).

L'organisation des idées et le texte évitent les lourdeurs, rendent la **lecture fluide**. Vous évitez ainsi la « résistance à la lecture » qui nuit à l'évaluation de votre offre.

Répondre correctement aux exigences du client est le B.A.-BA !

Mais il est facile de perdre en pertinence une fois qu'on est « noyé » dans les détails. Les « menaces habituelles » : hors sujet, mise en avant de sujets sans relation pour séduire le client.



Améliorer le résultat par une qualité de **FORME**

Envie de lire / Image transmise et perception induite

La forme de votre offre est critique selon trois points de vue.

« On n'a qu'une seule chance de faire une première impression ». L'aspect de votre offre a un **impact direct et immédiat sur l'envie de lire** de vos lecteurs. La forme influence aussi la façon dont votre entreprise est perçue : compétence, sérieux, rigueur, technicité, etc.

AVANT	APRÈS																					
<p>Procédure de remboursement des frais professionnels</p> <p>La procédure suivante décrit les modalités de remboursement des frais de vie engagés par le personnel. Les frais de vie désignent les frais d'hôtel et de repas.</p> <p>Pour le personnel amené à se déplacer en France et à l'étranger, les frais de vie seront remboursés au vu des justificatifs.</p> <p>Les limites de remboursement pour une nuit d'hôtel et un petit déjeuner seront de 95 € en province, 106 € à Paris et dans les départements d'Ile-de-France, ainsi que dans la communauté européenne.</p> <p>Le personnel amené à se déplacer en Suisse, donc en dehors de la zone "euro", bénéficiera d'un forfait. La nuit d'hôtel et le petit déjeuner correspondront à un forfait de 150 francs suisses (CHF).</p> <p>Le remboursement d'un repas n'excédera pas 23 € par personne en province et 26 € à Paris/IDF et communauté européenne, sauf exception dûment justifiée (cas d'invitation d'un partenaire professionnel par exemple). Le forfait alloué pour les repas en Suisse sera de 35 CHF.</p> <p>Les invitations entre collaborateurs ne seront pas remboursées, sauf cas particulier dûment autorisé. Les autres invitations ne seront remboursées que pour motif professionnel. Le nom et la qualité de l'entité ou des invités devront figurer au dos des justificatifs.</p>	<p>Frais professionnels</p> <p>Frais de vie Pour le remboursement de vos frais de vie (hôtel et repas), vous devez observer les règles décrites ci-dessous.</p> <p>Remboursement sur justificatifs Dans tous les cas, les remboursements sont conditionnés par la fourniture des justificatifs.</p> <p>Limites budgétaires France et U.E. Si vous vous déplacez en France ou dans l'Union Européenne (zone €), vos frais de mission sont remboursés dans les limites suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Hôtel + petit déjeuner</th> <th>Repas</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Province</td> <td>95 €</td> <td>23 €</td> </tr> <tr> <td>Ile-de-France et U.E.</td> <td>106 €</td> <td>26 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Forfait spécifique en Suisse Si vous vous déplacez en Suisse (Francs suisses), vous bénéficiez des forfaits suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Hôtel + petit déjeuner</th> <th>Repas</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suisse</td> <td>150 CHF</td> <td>35 CHF</td> </tr> </tbody> </table> <p>Autres destinations Si votre déplacement concerne une autre destination que celles mentionnées ci-dessus, contactez le département XXX avant votre départ.</p> <p>Invitations Si vous désirez inviter un collaborateur ou un partenaire professionnel, le règlement concernant le remboursement des repas est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Si l'invitation concerne</th> <th>Alors le repas de l'invité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>un collaborateur</td> <td>n'est pas remboursé (sauf cas particulier dûment autorisé).</td> </tr> <tr> <td>un partenaire professionnel</td> <td>est remboursé. Le dépassement éventuel de plafond doit être approuvé.</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Note : indiquez le nom et la qualité de chaque invité au dos du justificatif.</small></p>		Hôtel + petit déjeuner	Repas	Province	95 €	23 €	Ile-de-France et U.E.	106 €	26 €		Hôtel + petit déjeuner	Repas	Suisse	150 CHF	35 CHF	Si l'invitation concerne	Alors le repas de l'invité	un collaborateur	n'est pas remboursé (sauf cas particulier dûment autorisé).	un partenaire professionnel	est remboursé. Le dépassement éventuel de plafond doit être approuvé.
	Hôtel + petit déjeuner	Repas																				
Province	95 €	23 €																				
Ile-de-France et U.E.	106 €	26 €																				
	Hôtel + petit déjeuner	Repas																				
Suisse	150 CHF	35 CHF																				
Si l'invitation concerne	Alors le repas de l'invité																					
un collaborateur	n'est pas remboursé (sauf cas particulier dûment autorisé).																					
un partenaire professionnel	est remboursé. Le dépassement éventuel de plafond doit être approuvé.																					

Identification immédiate « premier coup d'œil »

Différenciation graphique

Vous voulez que vos offres soient immédiatement identifiées comme issues de votre entreprise. Elles doivent prolonger l'identité graphique *corporate* pour laquelle vous investissez par ailleurs argent et énergie.

Sans tomber dans les excès du « tape-à-l'œil », votre offre doit être immédiatement reconnue comme « différente du reste ».

Si elle l'est, elle instille l'idée que son contenu est probablement différent, lui aussi.

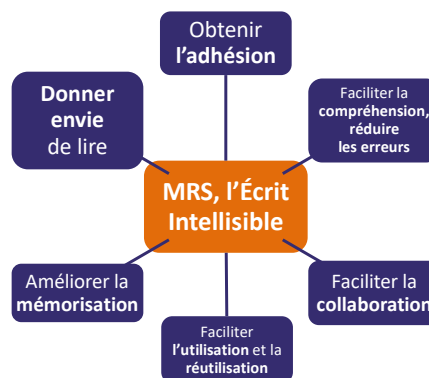


En résumé : mieux écrire avec MRS, l'Écrit Intelligible®

Vous maîtrisez votre message, et le sens de votre discours. Pour obtenir des offres irréfutables sur le fond et la forme, la méthode MRS, l'Écrit Intelligible® est la réponse.

De par son approche innovante, MRS, l'Écrit Intelligible®, permet de produire des offres plus claires, plus impactantes et mieux présentées :

- Jeu sur les contrastes visuels.
- Titrage informatif.
- Repères pour le lecteur.
- Structuration de l'information macro et micro.



	<p>Sylvain CORNELOUP Président de la SAS - 06 72 56 68 98 - sylvain.corneloup@artecomm.fr</p>
	<p>Céline REY Responsable commerciale - 06 71 88 37 30 - celine.rey@artecomm.fr</p>